

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51

DECISION MUNICIPALE N°002 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°010/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 03/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 MINI RESEAUX
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (AEP) DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES
LOCALITES DE LA COMMUNE DE TIBATI
Lot 2 : ALLAT MENGACK, BARODE, KOATA, DABER, NGATT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marché Publics ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 0204/A/MINMAP/ du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la décision N° 000205/CAB/MINMAP du 15 Mai 2024 portant Désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;
Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 255 AVRIL 2022 Relative à l'Application du code Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 000005/LC/MINMAPCAB du 26 DEC.2023 Relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics dans le cadre de la contractualisation des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026
Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°010/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 03/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 MINI RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (AEP) DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TIBATI

Lot 2 : ALLAT MENGACK, BARODE, KOATA, DABER, NGATT

DECIDE :

Article 1 : Les ETS J ET J COMPANY LIMITED B.P BAMENDA sont attributaire du Lot 2 du Marché relatif à L'APPEL D'OFFRES N°010/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2024 du 03/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 MINI RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (AEP) DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TIBATI pour un montant de **96 000 000 FCFA** et un délai d'exécution de **04 mois**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

AMPLIATION

- DDMAP
- ARMP/AD
- DDDEPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS SAFAA AND M. RWAWH
- AFFICHAGE /ARCHIVES

FAIT À TIBATI, LE 24 FEV 2025



Dahirou Amadou
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51 TIBATI

**COMMUNIQUE N°002 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL
D'OFFRES N°010/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 03/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE 10 MINI RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
(AEP) DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA
COMMUNE DE TIBATI**

Lot 2 : ALLAT MENGACK, BARODE, KOATA, DABER, NGATT

Financement : BUDGET FEICOM 2024

Le Maire de la Commune de Tibati porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'Appel d'Offres dont l'objet est susmentionné que les **ETS J ET J COMPANY LIMITED** ont été déclaré attributaire du marché relatif à ladite Appel d'Offres pour un montant de **96 000 000 (TTC en FCFA)** et un délai d'exécution de **04 mois**.

L'Entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache de Chef Service des Marchés pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

AMPLIATIONS :

- DD/MAP
- DD/EPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- AT CONSTRUCTIONS
- AFFICHAGE /ARCHIVES

TIBATI, Le 24 FEV 2025

LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)



